



**LA DECLARATION DE NAIROBI SUR LES OBLIGATIONS INTERNATIONALES ET SUR LE
RECOUVREMENT ET LE RAPATRIEMENT DES RICHESSES AFRICAINES ILLEGALEMENT
OBTENUES ET MISE EN BANQUE OU INVESTIES A L ETRANGER.**

Nairobi, 7 Avril 2006

Communiqué de presse

Nous, représentants de Transparency International dans 7 pays africains, réunis à Nairobi, Kenya le 6-7 Avril 2006,

Réaffirmant le droit fondamental au développement de tous les peuples africains ;

Conscients du rôle négatif que la corruption a joué dans l'affaiblissement des démocraties fragiles d'Afrique et dans l'entrave des efforts de ses peuples pour atteindre un développement durable ;

Constatant l'émergence de nouveaux instruments internationaux tels que la Convention des Nations Unies contre la Corruption et la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption ; ainsi que d'autres instruments ayant pour but la création d'un ordre mondial socio-économique équitable, notamment des campagnes globales pour l'annulation de la dette et l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (Extractive Industries Transparency Initiative);

Constatant que malgré l'obtention de quelques recouvrements de biens, plusieurs pays africains rencontrent des difficultés pour avoir accès à une assistance juridique mutuelle appropriée dans leurs efforts pour effectuer un suivi, saisir, recouvrir et rapatrier les fonds clandestinement acquis et virés à l'étranger par leurs ressortissants et autres collaborateurs ;

Conscients que plus de US\$ 140 milliards ont été soustrait de l'Afrique illégalement et en faisant appel à la corruption, par des politiciens, soldats, hommes d'affaire et autres dirigeants, puis déposés à l'étranger en espèces, titres, biens et autres avoirs ;

Observant les engagements pris par le G8 et autres commissions sur l'Afrique ;

Convaincu qu'avec la participation de tous les acteurs concernés, les richesses africaines volées peuvent être identifiées, tracées et potentiellement recouvrées ;

Rappelant la Déclaration de Nyanga de Mars 2001 adoptée par 11 Sections Nationales africaines de Transparency International ;

Déclarons que :

1. Il est impératif que les gouvernements africains engendrent et démontrent une réelle volonté politique de combattre la corruption de manière efficace.
2. La corruption demeure l'un des principaux obstacles au développement en Afrique. Par conséquent, tant que les gouvernements continuent de simplement faire semblant de mettre en place des réformes de lutte contre la corruption, ce développement et en particulier l'éradication de la pauvreté telle qu'énoncée par « Les objectifs du Millénaire » resteront inatteignables.
3. Les gouvernements africains et la communauté internationale devraient considérer comme une priorité la RATIFICATION, LA TRANSPOSITION dans la loi nationale et l'EXECUTION des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la Corruption, la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption et la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales.
4. Il est non seulement illégal mais aussi CLAIREMENT IMMORAL, qu'autant de la richesse africaine dérobée soit autorisée à circuler dans les économies dans certaines des pays les plus riches du monde en Europe, Amériques, Moyen Orient ou dans divers paradis fiscaux.
5. Bien que l'appel pour l'annulation de la dette soit noble et mérite tout notre soutien, il est par nature incohérent d'appeler à l'annulation de la dette africaine alors que la majeure partie de l'argent initialement prêté est ODIEUSE et demeure investie illégalement ou se trouve dans des comptes privés à l'étranger.
6. Il est outrageant que les individus et sociétés ressortissants des pays membres de l'OCDE et du G8 bénéficient de mesures d'IMPUNITE malgré leur pratiques de corruption en Afrique.
7. Les gouvernements africains et la communauté internationale devraient en priorité accélérer la traçabilité, le recouvrement et le rapatriement de la richesse dérobée à l'Afrique et transférée à l'étranger, notamment en remédiant aux lacunes connues, et en exigeant la coopération internationale de la part d'acteurs non étatiques, tels que les sociétés et les institutions financières, où il est raisonnable de suspecter des activités illégales, ainsi qu'en imposant la liquidation obligatoire et le rapatriement des fonds acquis de manière frauduleuse.
8. Toutes les initiatives internationales visant à la promulgation d'un ordre socio - économique mondiale plus équitable, y compris les campagnes pour l'annulation de la dette africaine, devraient dans leurs campagnes insister sur le recouvrement et le rapatriement des fonds volés des pays en voie de développement comme

- étant une condition nécessaire à la création d'une communauté mondiale plus équitable.
9. Tous les pays devraient renforcer les lois régissant les opérations bancaires, afin d'assurer que les fonds frauduleusement prélevés des trésoreries africaines ne puissent être abrités au sein de paradis fiscaux dans des banques ou des institutions financières non bancaires dans ces pays.
 10. Tous les représentants africains de Transparency International feront pression sur leurs gouvernements afin de : soutenir les réformes législatives qui permettront de remédier aux lacunes existantes, qui autorisent l'appropriation de fonds publics de leur trésoreries ; punir les coupables ; et créer des structures pour recevoir l'argent recouvert et rapatrié.
 11. Les Sections Nationales africaines de Transparency International, réunis à Nairobi, se déclarent solidaires d'autres citoyens engagés dans la lutte contre la corruption et avec les Sections Nationales qui agissent dans des conditions difficiles où qu'ils soient.

Adopté à Nairobi, Kenya, le 7 Avril 2006.

Par :

Ghana

Kenya

Niger

Sénégal

Ouganda

Zambie

Zimbabwe